



Département de la Drôme  
**Commune de Sainte Jalle**

# CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU 09 DÉCEMBRE 2021

~~~~~

Date de convocation : 03 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 09 décembre 2021, le conseil municipal convoqué en séance ordinaire, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Nadège RANCON, Maire.

Conseillers en exercice présents : ANTOINE David, ARMAND Marie-Noëlle, AUDEOUD Jean-Pierre, LIOTAUD Benjamin, ROUX Frédéric, BONNIFACY Laurent, SEGUIN Stéphane,  
Absente excusée FOSSION Christine, pouvoir donné à Marie-Noëlle ARMAND

Absent excusé BROSILLE Fabien pouvoir donné à Frédéric ROUX

COQUET Laurence (cas contact COVID 19) présence en vidéoconférence.

Mme ARMAND Marie Noëlle a été nommée secrétaire de séance.

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

### 1) Compte-rendu du conseil du 22 octobre 2021

Après lecture par les élus, le compte rendu est validé à l'unanimité.

### 2) Application du régime forestier

Les services de l'Office National des Forêts ont procédé à une étude complète de la situation foncière des terrains boisés (ou susceptibles de l'être) appartenant à la commune dans le cadre de la révision de l'aménagement forestier de la forêt communale.

Il en ressort un intérêt d'une gestion durable sur un terrain boisé appartenant à la Commune. :  
Parcelle 335 A Lieu-dit Pierrefeu de 3ha89a10ca.

**Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande au Préfet de prendre un arrêté d'application Régime Forestier pour la parcelle ci-dessus et autorise Mme le Maire à signer l'ensemble des actes permettant l'aboutissement de ce dossier foncier.**

### **3) Réaménagement du Parc de Jeux**

Un réaménagement du parc de jeux semble nécessaire car celui-ci est obsolète, les jeux sont tous détériorés. Une demande de plusieurs devis a été faite, et présentée au Conseil municipal qui a choisi la proposition de structures de jeux en acier, qui demanderait moins d'entretien que le bois.

Les demandes de subventions seront sollicitées début 2022, et si cela peut être intégré à notre budget 2022, les travaux pourraient être effectués courant de l'année.

**Proposition acceptée à l'unanimité.**

### **4) Eglise Notre Dame de Beauvert – devis mission diagnostics architecte pour mesures d'urgence**

Nous avons reçu le devis pour la mission de l'architecte afin de prendre des mesures d'urgences. Ce devis d'un montant de 22 000 € HT soit 26 400 € TTC a été soumis au Conseil Municipal. Nous attendons le devis de la société qui doit effectuer les travaux. Dès réception, nous ferons les demandes de subventions nécessaires pour ces premiers travaux. Ces travaux pourraient être subventionnés à 100 % : 50% par la DRAC, 30% par la Région. Et par ailleurs nous allons demander une dérogation à la Préfecture afin d'obtenir un financement complémentaire de 20 %.

**A l'unanimité le Conseil a accepté ce devis.**

### **5) Modification du poste de travail de l'agent titulaire pour l'entretien des locaux des bâtiments communaux et recrutement d'un agent contractuel.**

L'entretien des locaux de la Mairie et les wc publics est assuré par Mme Rose Miller Heargraves 3 heures par semaine en tant qu'Agent titulaire.

Nous avons besoin de recruter un agent contractuel pour l'entretien de la Maison Médicale.

Nous proposons donc de reporter l'emploi de Mme Miller sur la Maison Médicale pour 2 heures par semaine et l'entretien des WC Publics pour 2 fois une 1/2 heure.

Par ailleurs, nous devons recruter un agent contractuel pour l'entretien de la Mairie.

Il a été décidé de recruter Mme BOREL Delphine en tant qu'agent contractuel avec un CDD de 6 mois également pour 3 heures par semaine pour l'entretien de la mairie.

**Le conseil municipal a voté :**

**Pour : 10**

**Abstention : 1**

### **6) Achat mobilier CENTRE DE VACANCES par un particulier**

Le Maire informe les élus qu'un particulier souhaite acheter la tourelle de hotte du Centre de Vacances. Compte-tenu de l'état usagé de ce mobilier, une proposition est faite pour un montant de 250 €.

**Le conseil, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité la vente pour 250 €.**

## **7) Décision modificative sur budget communal**

Il est nécessaire d'effectuer en fin d'année comptable certains virements de crédits pour alimenter certaines lignes budgétaires insuffisantes afin de régulariser des imprévus, des dettes non réglées, de provisionner des lignes pour dépréciations des actifs circulant, ou de mettre à jour erreurs comptables des années précédentes...

Le Maire propose les virements de crédits suivants :

- Crédits à ouvrir : 6817 pour 10 € et 6512 pour 8570 €
- Crédits à réduire : 6411 pour 4327 €, 673 pour 3 772 € et 62878 pour 481 €

Soit une somme totale de 8 580 €

**Proposition validée à l'unanimité. (Dm n°4).**

Idem pour les virements de crédits suivants :

- Comptes dépenses : 023 pour 1129 € et 4581 OPFI pour 1129 €
- Compte recettes : 7788 pour 1129 € et 021 OPFI pour 1129 €

**Proposition validée à l'unanimité. (Dm n°5).**

## **8) Décision modificative sur budget centre de vacances**

Même nécessité sur le budget du CDV, notamment pour régler les ICNE des emprunts non budgétés, et payer les honoraires du géomètre et charge de la division parcellaire pour la vente des gites.

Le Maire propose les virements de crédits suivants :

- Crédits à ouvrir : 66112 pour 665 €
- Crédits à réduire : 658 pour 665 €

**Proposition validée à l'unanimité. (Dm 21-12-1 CDV).**

Idem pour les virements de crédits suivants :

- Comptes dépenses : 6226 pour 2308 €
- Compte recettes : 778 pour 2308 €

**Proposition validée à l'unanimité. (Dm 21-12-13).**

## **9) Décision modificative sur budget service des eaux**

Même nécessité sur le budget annexe de l'eau et l'assainissement, notamment pour régler les ICNE des emprunts non budgétés.

Le Maire propose les virements de crédits suivants :

- Crédits à ouvrir : 66112 pour 233 €
- Crédits à réduire : 673 pour 233 €

**Proposition validée à l'unanimité. (Dm n°3).**

## **10) Bail Mme RASKIN – départ Mme DURAND\***

Jusqu'au 30 juin 2021, Mme Raskin et Mme Durand occupaient un bureau commun à la Maison Médicale.

Au 1<sup>er</sup> Juillet Mme Raskin a signé un bail pour la location du cabinet à temps plein pour un loyer de 300 € par mois, Mme Durand arrêtant définitivement son activité au 15 septembre.

Sachant que Mme RASKIN a convenu d'une sous location avec Mme DURAND entre juillet et septembre, le loyer de Mme DURAND de 50 € mensuels a été facturé en double entre le 1<sup>er</sup> juillet au 15 septembre soit un montant de 125 €.

Cette somme sera déduite sur le loyer de décembre 2021 pour régularisation de Mme Raskin.

A l'unanimité le conseil a accepté cette proposition

### **Question diverses et projets en cours**

**PSMS** : Toutes les années, les communes du canton versent une participation financière pour les frais de déplacement des salariés du PSMS. Pour l'année 2022 le montant de cette participation sera de 20 € par habitant et par commune. Une nette augmentation par rapport à l'année dernière. Cet effort est demandé à toutes les communes afin d'aider le PSMS à supporter les difficultés financières auquel il doit faire face.

**Camping** : Une très belle saison 2021 pour le camping et un bénéfice assez conséquent.

Nous réitérons la formule d'une gestion par la Mairie pour l'année 2022 avec le même personnel.

Les sanitaires sont plus que vétustes, nous allons faire faire des devis et si cela peut entrer dans notre budget 2022 nous effectuerons des travaux.

**Association ARVEL** : En cette fin d'année nous avons eu la surprise de recevoir un courrier d'un mandataire judiciaire suite à la mise en liquidation judiciaire de l'association ARVEL.

Cette association avait, lors de l'aménagement des gîtes il y a maintenant 34 ans, accordé un prêt à la MAIRIE de STE JALLE. Ce prêt d'une durée de 30 ans se terminait FIN 2017 et il apparaîtrait que la dernière annuité d'un montant de 11.475,79 € n'a jamais été réglée !!!!!!!!!!!

Nous sommes en train de rechercher dans la comptabilité et l'ensemble des documents en notre possession comment un « oubli » de cette envergure peut se produire..... Il est bien évident que s'il faut régulariser cet oubli, notre budget 2022 s'en trouvera amoindri et certains projets devront attendre des jours meilleurs.

**Gestion financière Maison Médicale** : Depuis maintenant 9 mois la mairie assure la gestion financière de la Maison Médicale sans pratiquement aucune compensation. Il y a sur cette établissement un crédit que nous devons assumer. Celui-ci était payé par la location des 3 bureaux. Ce qui n'est plus le cas. Début janvier nous allons avoir en complément de Mme RASKIN Orthophoniste, une nouvelle location de bureau par M. DODINOT – Kinésithérapeute. Mais cela ne compensera pas en totalité et par ailleurs, nous avons dû faire des frais importants pour l'installation de M. GROSS en tant que médecin bénévole (ordinateur, matériel médical, EDF, Internet, Orange, entretien des locaux....)

Nous envisageons donc de demander aux communes environnantes une participation financière afin de pouvoir continuer à entretenir cette Maison médicale en attendant la venue (nous espérons toujours) d'un médecin.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h15